



Département du Loiret

Arrondissement de Montargis

DATE DE CONVOCATION

03/02/2021

DATE D’AFFICHAGE

11/02/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 19

VOTANTS : 23

OBJET :

**5 – EAU ET ASSAINISSEMENT-
APPROBATION DE LA
REVISION DU ZONAGE
D’ASSAINISSEMENT**

Envoyé en préfecture le 18/02/2021

Reçu en préfecture le 18/02/2021

Affiché le

SLO

ID : 045-214501454-20210210-5_2021-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Ferrières en Gâtinais

L’an deux mille vingt-et-un, le mercredi 10 février à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s’est réuni en séance publique Salle du Conseil, sous la présidence de M. LARCHERON Gérard, Maire.

Etaients présents : M. Gérard LARCHERON, M. Jean-Philippe ARGY, Mme Florence BAILLOUX, M. Jean-Michel BERTIN, Mme Céline CHAUVET, Mme Muriel CHAUVOT, Mme Sylvie COSTA, Mme Nadia DERRADJI, M. Jacques DUCHEMIN, Mme Sylvie DUMAS, Mme Virginie GESSAT, M. Pierre LELOUP, M. Alain MOUCHOUX, M. Norbert MOUTELIERE, M. Frédéric NERAUD, Mme Sylvie NINONET, M. Bernard ROBICHON, Mme Nathalie ROUX, M. Jean-Louis TOUCHAIS.

Etaients représentés :

Mme Marine BURILLER par M. Jacques DUCHEMIN

Mme Sophie SUIVENG par Mme Nathalie ROUX

M. Alain BEAUNIER par Mme Muriel CHAUVOT

M. Claude MACON par M. Jean-Philippe ARGY

Etaients excusés :

Mme Maddy FRICHET

Mme Emmanuelle WAMBERGUE

M. Bruno CLEZARDIN

M. Bruno DUBRUEIL

Madame Florence BAILLOUX a été nommée Secrétaire de Séance et Madame Karine BOUQUET, Secrétaire de séance auxiliaire.

Vu l’article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l’article R. 122-17 II du Code de l’Environnement,

Vu la délibération du conseil municipal relative à la révision du zonage d’assainissement collectif du 29 mars 2007,

Vu la délibération du conseil municipal validant les limites du zonage d’assainissement collectif du 11 juin 2020,

Vu la décision de la Mission Régionale d’Autorité environnementale (MRAe) du 17 septembre 2020,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur du 05 décembre 2020,

Considérant la nécessité de réviser le zonage d’assainissement collectif suite à l’extension du réseau, depuis 2007,

Considérant les résultats de ladite enquête publique qui s’est déroulée du 14 octobre au 13 novembre 2020,

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l’unanimité,

- **D’APPROUVER** la révision du zonage de l’assainissement collectif



Pour extrait conforme
A Ferrières en Gâtinais
Le 11 février 2021
Le Maire
Gérard LARCHERON